

Tarifs d'inscription au cours d'enseignement musical

*votés par le conseil communal en sa séance du 10 juin 2020
approuvés par le Ministère de l'Intérieur en date du 24 novembre 2020*

Les tarifs d'inscription aux cours d'enseignement musical offerts par la Ville de Remich sont fixés comme suit à partir de l'année scolaire 2020/2021 :

A) Cours collectifs :

Adultes : 100,00 € par cours et par année scolaire ;

Enfants & étudiants : 50,00 € par cours et par année scolaire

B) Cours individuels :

Adultes : 300,00 € par cours et par année scolaire ;

Enfants & étudiants : 150,00 € par cours et par année scolaire

Le droit d'inscription est payable à la recette communale avant le début de l'année scolaire concernée.

Les décisions antérieures concernant la fixation de tarifs d'inscription aux cours d'enseignement musical sur le plan local sont abrogées.